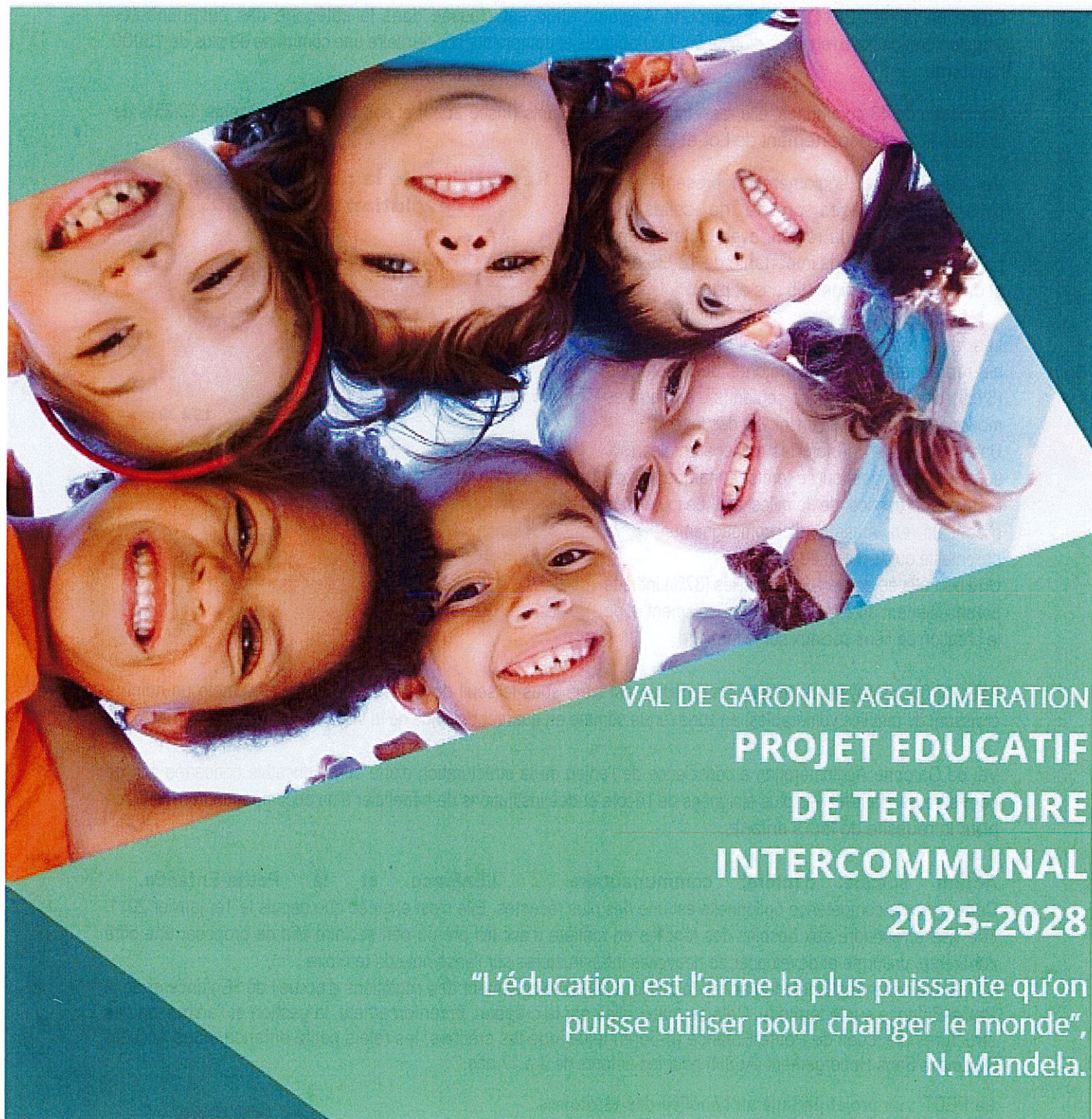




Présentation du Territoire

Créée en janvier 2011, Val de Garonne Agglomération est classée dans la catégorie des communautés d'agglomération : elle regroupe plus de 50 000 habitants et compte sur son territoire une commune de plus de 15000 habitants.

Composée de 43 communes, elle rassemble 60159 habitants (Insee 2020) et son territoire représente 12,25% de la superficie du département de Lot-et Garonne.

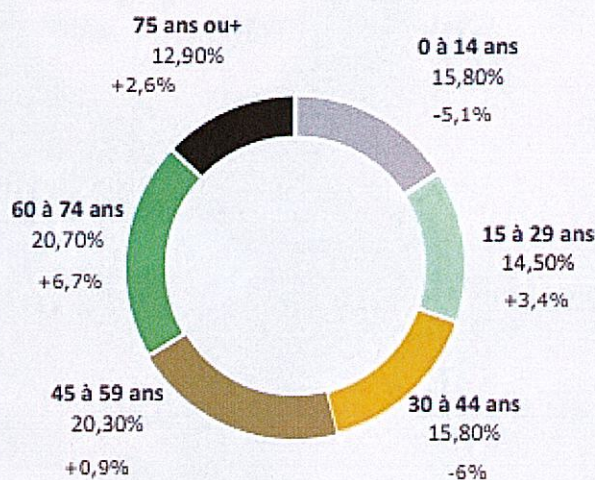
Val de Garonne Agglomération présente une pyramide des âges proche de celles du département et de la région, avec toutefois une part légèrement moins importante de 18- 39 ans, et davantage de seniors (65 ans et plus).

Les familles avec enfant(s) sont présentes mais ne représentent pas la majorité des ménages (31% de couples avec enfant(s) et familles monoparentales parmi l'ensemble des foyers).

Une moindre part de familles monoparentales (9% soit 2620 ménages) sur le territoire marque tout de même la présence de familles aux besoins plus prégnants en matière d'accompagnement à la parentalité ou de mode de garde.

Une part élevée de personnes seules (37%) indique potentiellement un enjeu autour de l'isolement et de la création de liens sociaux sur le territoire.

Répartition de la population par âge et évolution 2014/2020



Avec 17,3% de foyers dont le revenu médian est situé sous le seuil de pauvreté, le territoire compte un nombre croissant de familles vulnérables, en zone rurale comme en quartier politique de la ville.

Val de Garonne Agglomération a conscience de l'enjeu de la structuration d'une offre éducative concertée afin de permettre aux familles les plus éloignées de l'école et des institutions de bénéficier d'un accompagnement renforcé pour la réussite de leurs enfants.

Action sociale d'intérêt communautaire : l'Enfance et la Petite-Enfance.

Cette prise de compétence optionnelle est une des plus récentes. Elle n'est exercée que depuis le 1er janvier 2011. Elle vise à répondre aux besoins des familles en matière d'accueil pré ou péri scolaire afin de proposer une offre cohérente, uniforme et développer de nouvelles infrastructures sur l'ensemble du territoire.

Val de Garonne Agglomération anime la politique de développement des conditions d'accueil de l'Enfance et de la Petite-Enfance sur le territoire. Cela se matérialise par la création, le renforcement, la gestion et l'animation des structures d'accueil de Petite-Enfance (0-3ans) telles que les crèches, les relais petite enfance et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les enfants de 3 à 17 ans.

Le PEDT : un projet partagé au bénéfice des territoires.

La Cohésion Sociale est un enjeu majeur de la mandature 2020-2026.

Le PEDT intercommunal favorise la coopération entre les acteurs, le développement de nouveaux projets, notamment sur les territoires les plus ruraux. Le développement d'une offre éducative de qualité sur VGA permet également de renforcer l'attractivité du territoire.



**3 défis
pour l'Agglo**

- Transition écologique
- Développement territorial
- Cohésion sociale

Un maillage de structures en direction des 0-30 ans

- **Petite Enfance** : 11 multi-accueils et micro-crèches, 1 crèche familiale, 4 Lieux Accueil parents Enfants, un réseau de Relais Petite Enfance
- **Enfance** : 6 accueils de loisirs, 9 communes proposant une offre périscolaire.
- **Jeunesse** : 3 espaces jeunes et 2 structures Information Jeunesse, 1 Mission Locale et un maillage associatif dynamique.
- **Animation de la vie Sociale** : 2 Centres Sociaux.

Un réseau d'établissements scolaires :

Le territoire de Val de Garonne Agglomération rassemble des établissements scolaires pilotés par deux circonscriptions : Marmande et Nérac.

- **Ecoles primaires : maternelles et élémentaires**

CIRCONSCRIPTION IEN MARMANDE

28 Communes

BEAUPUY	GAUJAC	SAINT-BARTHELEMY-D'AGENAIS
BIRAC-SUR-TREC	LAGRUERE	SAINT-MARTIN-PETIT
CALONGES	LAGUIE	SAINT-SAUVEUR-DE-MEILHAN
CASTELNAU-SUR-GUPIE	LE MAS-D'AGENAIS	SAINTE-BAZEILLE
CAUMONT-SUR-GARONNE	MARCELLUS	SAMAZAN
COCUMONT	MARMANDE	SENESTIS
COUTHURES-SUR-GARONNE	MAUVEZIN-SUR-GUPIE	SEYCHES
ESCASSEFORT	MEILHAN-SUR-GARONNE	VIRAZEIL
FAUGUEROLLES	MONTPOUILLAN	
FOURQUES-SUR-GARONNE	PUYMICLAN	

NERAC

7 Communes

CLAIRAC	GONTAUD-DE-NOGARET	TONNEINS (REP)
FAUILLET	LAFITTE-SUR-LOT	VARES
		VILLETON

Etablissements sous contrat : enseignement public, privé et agricole

Enseignement Secondaire Public

- Cité Scolaire - Marmande (Collège et Lycée)
- Collège Jean Moulin- Marmande
- Collège Germillac- Tonneins
- Collège Daniel Castaing- Le Mas d'Agenais

Enseignement Agricole et Professionnel

- Maison Familiale et Rurale - Sainte Bazeille
- Lycée des Métiers Portes du Lot - Clairac
- Lycée Fazanis Tonneins

Enseignement privé sous contrat

- Ecole Sainte Foy - Marmande
- Ecole Notre Dame - Tonneins
- Collège Notre-Dame de la Salle - Marmande
- Collège Saint-Jean- Tonneins
- Lycée général et professionnel Notre Dame de la Compassion- Marmande

Voie professionnelle et post bac

- Cité de la Formation
- ADES centre de formation sanitaire et social
- IFSI formation soins infirmiers et aide-soignant
- VGAS : Val de Garonne Arts School

Une fiche signalétique par commune impliquée dans la démarche de concertation permet d'étoffer cette présentation et intègre les données relatives à la scolarité ainsi que l'offre de chaque territoire.

Un territoire impliqué dans la déclinaison des politiques éducatives et de services aux familles

Le passage du Contrat Enfance Jeunesse à la Convention Territoriale Globale :

Suite à la réforme de janvier 2020, les Contrats Enfance Jeunesse basculent progressivement vers la Convention Territoriale Globale avec deux objectifs : « revivifier le cadre politique entre les Caf et les collectivités territoriales », en élargissant à la fois le territoire et les domaines de réflexion de la contractualisation avec elles ; et simplifier les financements des domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Le Volet Educatif du Contrat de Ville :

Val de Garonne Agglomération est entrée dans le périmètre « politique de la ville » en 2015 pour deux territoires ciblés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, avec une particularité : de petits ensembles urbains (moins de 2000 habitants) situés en centre-ville ou à proximité dont le revenu médian est inférieur à 11 000€ annuels. L'évolution du périmètre géographique des deux quartiers en 2023 :

Le renouvellement des contrats de ville a donné lieu en 2023 à une révision de la géographie prioritaire menée par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires. Cette révision a abouti au maintien des deux quartiers en politique de la ville et à une évolution de leur périmètre géographique en concertation avec la Préfecture et les deux villes concernées.

- Le QPV du Cœur de ville de Tonneins intègre désormais le quartier Saint-Pierre, caractérisé par un habitat dégradé et déjà intégré aux périmètres de l'OPAH-RU et de l'ORT. Il permet d'englober aussi le groupe scolaire Jean Macé. 1500 personnes habitent le quartier en 2023 (+400 habitants par rapport à 2015).
- Le QPV La Gravette-Baylac, englobe en plus le petit centre commercial de proximité, le groupe scolaire Edouard Herriot, le collège Jean Moulin, le tiers lieu CESame, la cité de la formation et une zone de co-propriété habitat dégradée proche du centre-ville. 1600 personnes habitent le quartier en 2023 (+100 habitants par rapport à 2015).

Le contrat de ville repose sur 3 piliers dont les objectifs sont partagés par l'ensemble de ses signataires : Cohésion Sociale, Développement Economique et Emploi, Habitat et Cadre de Vie.

Volet Educatif du Contrat de Ville : la réussite éducative comme objectif majeur :

Le Zonage politique de la ville concerne plus de 2 500 élèves et leurs familles.

Les deux municipalités, inscrites dans la réforme des rythmes éducatifs depuis 2014 ont choisi de maintenir une organisation du temps scolaire sur 9 demi-journées afin de proposer des activités de découverte à destination de l'ensemble des élèves sur les temps de TAP.

Les deux villes sont signataires d'un Projet Éducatif de Territoire, mettant en synergie l'offre scolaire, périscolaire et de loisirs sur leur territoire.

Le zonage prioritaire des établissements scolaires leur permet de bénéficier d'une dotation complémentaire de l'État dans le cadre du Fonds de Soutien à la Réforme des Rythmes Éducatifs.

L'entrée en politique de la ville a permis aux deux territoires de développer un dispositif de Réussite Éducative afin de proposer un accompagnement spécifique aux familles les plus éloignées du droit commun et des codes de l'école.

La dynamique partenariale initiée par le PRE a permis de développer des actions de soutien à la parentalité dans le cadre du réseau Familles and Co (REAAP-CAF) et de renforcer la cohérence de l'intervention sur le territoire. Dans le droit commun, un accompagnement est proposé dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et permet une réponse complémentaire aux besoins repérés par les enseignants et acteurs éducatifs. Il est constaté un maillage partenarial fort dynamique mais du fait de la diversité des partenaires, des initiatives et réponses apportées sur le territoire reste difficile à entretenir. En effet, certains partenariats sont ponctuels donc non suivis et les actions réalisées hors du dispositif du Programme de Réussite Éducative moins évidents à coordonner faute de temps dédiés en ingénierie.

Les acteurs font face à des situations de fortes problématiques liées aux addictions. Il est cité en exemple l'enjeu de la prévention numérique notamment pour les tout-petits, pour lequel la mobilisation des familles est à enclencher. Il est également constaté une part toujours trop importante de cas de violences intrafamiliales avec un besoin des coordonnées ressources pour informer les victimes.

Il est exprimé un besoin de soutien pour les parents ayant des enfants en situation de handicap dans l'accompagnement de leurs droits et le suivi de leur parcours face à la multiplicité des dispositifs.

Les deux territoires bénéficient ainsi d'un engagement fort de chaque collectivité pour la qualité et la réussite éducative des enfants habitant les quartiers politique de la ville.

Le Réseau d'Education Prioritaire : un partenariat renforcé autour des familles tonneinquoises

En 2015, les 7 écoles de la ville de Tonneins ont rejoint la carte de l'éducation prioritaire.

Ce REP est composé de 3 écoles élémentaires, 3 maternelles et 1 collège. (2 écoles sont sur le quartier prioritaire et 2 autres sur le quartier vécu), au total plus de 1 300 enfants sont concernés par ce dispositif.

Afin de répondre à l'objectif principal de réduire les écarts de réussite scolaire entre les élèves du REP et les autres élèves, 6 priorités ont été fixées.

La priorité n°3 : « Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire », était en étroite lien avec les objectifs du contrat de ville avec notamment la mise en place du programme de réussite éducative. Les personnels de l'éducation nationale sont des membres actifs de l'équipe pluridisciplinaire.

En plus des moyens alloués par l'éducation nationale (dédoublage des classes, plus de maîtres que de classes...), le travail de partenariat permet un meilleur accompagnement global des familles.

En parallèle, le conseil de REP qui, répond depuis 2016 à l'appel à projet politique de la ville s'est engagé dans des actions fortes en lien avec la commune, notamment « Sports Santé » et prévention des écrans, ce qui permet une information de masse et partagée pour l'ensemble des familles de la commune.

Depuis 2019 les acteurs du REP sont également engagés dans un projet d'accompagnement à la parentalité partagé par l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire : le programme de soutien aux familles et à la parentalité.

La labélisation d'une Cité Educative à Tonneins, 2021-2024 :

Depuis 2015, la ville de Tonneins est entrée dans le contrat de ville 2015-2022 signé par Val de Garonne Agglomération et les collectivités.

Au regard des indicateurs de la commune et des établissements scolaires, malgré les efforts entrepris par la ville, la paupérisation de la population est grandissante, l'insécurité se développe et les besoins éducatifs croissent. Une grande partie des nouveaux arrivants sur la commune demandent un accompagnement spécifique que ce soit sur le plan social et/ou éducatif.

La commune, la CAF et l'état s'engagent fortement depuis plusieurs années pour financer les différents projets portés par le REP de Tonneins (école des parents, aide à la parentalité, ...). La commune a financé les travaux inhérents aux dédoublements des classes de CP et CE1 ainsi que les ouvertures de classes depuis le classement en REP (+16 classes).

Dans le cadre du REP, tous les projets sont menés en co-pilotage entre l'éducation nationale et la municipalité et/ou le département. Au niveau de l'orientation, le collège travaille régulièrement avec l'agglomération et avec des associations sur des dispositifs particuliers. Le lycée agricole Fazanis, situé sur la commune de Tonneins coopère avec la ville et des entreprises locales.

Le projet éducatif de territoire et le plan mercredi mettent en lien les temps scolaires et périscolaires. L'obtention du label « Cités éducatives » permet de développer une stratégie éducative de territoire cohérente afin de densifier les actions, de les pérenniser, de les coordonner, de les rendre plus participatives, grâce à une gouvernance et un pilotage partagé ; le but étant de sécuriser un parcours ambitieux pour les enfants, de la petite enfance jusqu'à 25 ans.

Cinq priorités ont donc été dégagées :

- Améliorer la réussite scolaire et garantir un parcours ambitieux
- Aider à la parentalité
- Favoriser la citoyenneté
- Développer le bien-être des enfants, des jeunes et des acteurs
- Promouvoir le sport, l'art et la culture.

Ces priorités s'intègrent aux trois objectifs fixés dans le cahier des charges de labellisation :

- Conforter le rôle de l'école
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles.

A tous les niveaux, sur tous les temps de l'enfant et du jeune et pour tous les objectifs, un regard particulier est porté autour de la prise en compte du handicap pour une cité qui soit inclusive. Pour cela, les écoles et établissements qui sont d'ores et déjà dans cette démarche de l'école inclusive, sur les dispositifs « politique de la ville » et sur le PEDT intercommunal.

Du programme Terrador à la réflexion et la mise en œuvre d'une politique jeunesse intercommunale :

TERRADOR Jeunesse a débuté en janvier 2017 suite à la mobilisation de 12 structures locales ayant répondu ensemble, à l'initiative de la Mission Locale Moyenne Garonne et sous le pilotage de l'Agglomération, à un appel à projets lancé par l'Etat dans le cadre du PIA (Programme d'Investissements d'Avenir). Le programme, pourvu d'un budget de 6,6 millions d'€ sur cinq ans (2017-2021, prolongé jusqu'en décembre 2022 suite aux circonstances sanitaires), réunit des actions en faveur de la jeunesse sur le territoire du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne et de la Moyenne Garonne. Il visait à apporter une réponse collective et transversale aux problématiques de la jeunesse locale.

Afin de maintenir la dynamique partenariale impulsée par Terrador et de pérenniser les actions en direction des jeunes, VGA a élaboré avec les partenaires un projet partagé pour la jeunesse.

Préalablement à la définition d'un « plan d'actions » et tout en respectant les enjeux identifiés par les jeunes et les partenaires lors du diagnostic, nous avons identifié des ambitions pour la politique jeunesse qui s'inscrivent en déclinaison du projet de mandature.

Les piliers de la mandature : attractivité, cohésion sociale, transition écologique, et relations avec les communes et les usagers constituent le socle des 7 ambitions pour la jeunesse du territoire :

1. Animer le territoire avec, par et pour les jeunes
2. Donner l'envie aux jeunes adultes de rester ou de s'installer sur le territoire
3. Faire connaître notre territoire et ses ressources
4. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle de chacun
5. Agir en prévention sur les questions de santé publique des jeunes
6. Soutenir la mobilité intellectuelle et l'ouverture au monde
7. Accompagner la montée en compétences des acteurs jeunesse (professionnels et bénévoles)

Ces ambitions prennent racine au cœur du projet de mandature portée par l'Agglomération, et s'inscrivent en transversalité sur l'ensemble des pôles concernés par la jeunesse, en lien avec nos partenaires communs et les contrats de projets transversaux (CRTE, PETR, PEDTI...)

La coordination du plan d'action est la clé d'une déclinaison de qualité des axes de la future politique jeunesse : collaboration entre les pôles et mobilisation des services, maintien d'une dynamique partenariale sur le territoire, soutien et accompagnement de projets avec une ingénierie adaptée aux besoins des communes et des habitants.

Le budget dédié aux 7 ambitions de la politique jeunesse permet notamment d'accompagner les initiatives suivantes :

- Semaine de la Jeunesse : chaque année à la fin du mois de mai une quinzaine de partenaires porte des projets d'animation du territoire sur une semaine.
- La Bourse aux projets jeunes : une enveloppe de 10 000€ permet chaque année de soutenir des micro projets portés par des jeunes du territoire, qu'ils soient ou non constitués en association.
- Accompagnement de l'insertion socio-professionnelle des jeunes : au travers du financement de la Mission Locale Moyenne Garonne (119 500€ et 7000€ au titre de la médiation logement) et des porteurs de projets
- Soutien aux têtes de réseaux et acteurs jeunesse pour leurs initiatives et projets innovants sur le territoire : lutte contre la précarité menstruelle et prévention santé, animation de la vie étudiante, ouverture culturelle, mobilité...

La Convention Territoriale Globale 2019/2023 :

La Convention Territoriale Globale (CTG) prend la forme d'une convention partenariale et constitue un cadre d'intervention défini pour une durée de 4 ans, synthétisant les compétences partagées par la Caisse des Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), Le Conseil Départemental, les services de l'Etat, un Etablissement Public de Coopération Intercommunal et les communes du territoire.

La CTG apporte de la lisibilité territoriale à la politique familiale et favorise le développement et l'amélioration des services aux familles. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté dans les champs suivants :

- La Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse
- La Parentalité
- L'Animation de la Vie Sociale
- L'Accès aux droits

En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, la CTG renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

La CTG permet la déclinaison à l'échelon infra-départemental des politiques publiques portées par les signataires du schéma départemental des services aux familles de Lot-et-Garonne (SDSF).

La CTG de Val de Garonne Agglomération est conclue pour la période 2019-2024 et se décline selon les cinq axes suivants :

- Axe 1 : Conforter les équipements existants et améliorer le maillage du territoire, en améliorant la couverture territoriale, la qualité et les conditions d'accueil au sein des structures Petite Enfance et Enfance.
- Axe 2 : Renforcer l'accompagnement des enfants et des familles dans une logique de parcours, en développant des actions d'accompagnement à la parentalité et en outillant les professionnels pour la prise en charge de publics spécifiques
- Axe 3 : Développer une stratégie d'information et de communication auprès des familles, en proposant un guichet unique et en créant un observatoire territorial afin d'adapter au mieux l'offre aux besoins du territoire.
- Axe 4 : Renforcer et structurer la politique enfance-jeunesse à l'échelle du territoire, en initiant un Projet Educatif de Territoire Intercommunal et en menant une réflexion autour d'une politique jeunesse partagée.
- Axe 5 : Favoriser le développement d'une vie sociale sur le territoire et faciliter l'accès aux droits, en favorisant l'émergence et la pérennisation de structures d'animation sociale, le développement de la vie associative afin de lutter contre le non-recours aux droits et la fracture numérique sur le territoire.

De manière transversale, le déploiement de la CTG favorise :

- Le renforcement des politiques publiques à destination des familles ;
- L'équité territoriale ;
- La coopération territoriale en accompagnant les initiatives des communes et associations locales ;
- La création d'un réseau d'acteurs locaux, par la mise en place de temps d'échanges de pratiques thématiques ;
- L'amélioration de la qualité de l'accueil des familles et de l'enfant, par la formation et l'outillage des professionnels ;
- La communication, par le développement d'outils et la diffusion de l'information ;
- L'innovation, par le lancement d'un appel à projets permettant de répartir équitablement la dotation annuelle de la CAF au bénéfice des communes et associations œuvrant sur l'agglomération.

Les deux pôles Services de Proximité et Développement Social et Culturel de Val de Garonne Agglomération sont impliqués dans le déploiement de la CTG sur le territoire. La mise en œuvre des actions de cette convention fait appel aux compétences des services Petite Enfance, Enfance, Développement Social et Politique de la ville et sollicitera les ressources des communes de l'agglomération ainsi que le tissu associatif et les partenaires du dispositif.

La CTG s'appuie également sur les dispositifs déjà à l'œuvre sur le territoire, en connexion avec le Contrat de Ville, la politique jeunesse, les Contrats Locaux de Santé et de Santé Mentale.

Le déploiement des axes de la CTG depuis septembre 2020 a permis d'engager les actions suivantes :

- Le renforcement des missions du Point Info Familles, avec une nouvelle organisation des permanences, la refonte des documents d'information et de communication en direction des familles ;
- Le lancement d'une réflexion autour d'une politique jeunesse territoriale partagée et la structuration de dispositifs pérennes en direction des 12-30 ans ;
- L'accompagnement à la mise en œuvre d'un Projet Educatif de Territoire intercommunal en renforçant les passerelles entre les structures petite-enfance, enfance, jeunesse, les établissements scolaires et les dispositifs de soutien à la parentalité ;
- L'animation de la dynamique locale des acteurs REAAP en soutenant les initiatives locales et les projets transversaux ;
- Le soutien au déploiement de structures d'animation de la vie sociale sur VGA, et plus particulièrement les Espaces de Vie Sociale.
- La lutte contre le non recours aux droits et la fracture numérique par le déploiement des permanences France Services et les ateliers des conseillers numériques, en itinérance sur le territoire.

L'approche transversale de la CTG et ses nombreuses connexions avec les services de VGA et les acteurs éducatifs locaux permet d'initier une démarche de concertation à l'échelle du territoire pour la rédaction d'un projet partagé.

La déclinaison des politiques publiques sur le territoire de VGA

Enfance- Petite Enfance- Jeunesse :

Une politique publique qui contribue à :

- Proposer un accueil de qualité en adéquation avec les besoins de la population tout en assurant un maillage territorial
- Accompagner et structurer des offres de qualité à destination des jeunes relatives à l'insertion sociale et professionnelle, la citoyenneté, les loisirs, l'éducation, l'accès aux droits.
- Favoriser la co-éducation en mettant en œuvre des actions d'accompagnement à la parentalité

12
EAJE

185
Agents
de VGA

6
ALSH

45 000
Journées
enfants/an
(ALSH)

600
Enfants/
an EAJE

DATES CLES

- 2011 : compétences optionnelles petite-enfance et enfance.
- 2017-2022 : programme TERRADOR.
- 2023 : mise en œuvre de la politique Jeunesse de VGA.

Quelques projets ou réalisations :

- Rénovation des EAJE
- Restructuration de l'ASLH de Marmande
- Elaboration d'un PEDTI et lancement d'une réflexion en vue de la définition d'une politique jeunesse territoriale
- Mettre en œuvre des passerelles entre les différents services afin d'offrir un parcours d'accueil aux familles

Vivre Ensemble son territoire :

Cette politique publique contribue à :

- Faciliter l'insertion et la cohésion sociale sur le territoire
- Renforcer la dynamique communale et territoriale
- Réduire les inégalités entre les quartiers et le reste du territoire
- Favoriser l'intégration des gens du voyage (GDV) sur le territoire
- Renforcer l'attractivité du territoire par une offre de qualité
- Accompagner les acteurs et dynamiser les secteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation
- Favoriser le déploiement d'une démarche d'Economie Sociale et Solidaire

1000
Elèves présents au
salon découverte des
métiers
(Garonn'Emplois)

3100
Habitants
en QPV

2
Centres sociaux

800
Visiteurs pour
Anim'Ta Famille

27%
De la population ne
possède aucun diplôme

DATES CLES

- 2023 : salon découverte des métiers (annuel, en alternance Marmande /Tonneins)
- 2023 : premier Forum des services aux Familles, Anim'Ta Famille (annuel, en alternance Marmande /Tonneins)
- 2023 : renouvellement de la GPECT
- 2023 : création du Comité Local Ecole Entreprises.
- 2024-2030 : contrat de ville.
- 2024 : évaluation et renouvellement du PEDTI (2025-2028).
- 2024 : évaluation et renouvellement de la CTG (2025-2028).

Quelques projets ou réalisations :

- Accompagnement des structures d'animation de la vie sociale et définition d'une structuration à l'échelle intercommunale
- Animation du contrat de ville 2024/2030
- Création du Comité Local Ecole Entreprises.
- Développement d'un réseau partenarial et d'actions favorisant l'emploi, l'insertion et la formation et la découverte des métiers.

Pourquoi un projet à l'échelle de Val de Garonne Agglomération ?

Depuis 2011, Val de Garonne Agglomération s'est dotée d'un projet éducatif ayant pour vocation de fixer les orientations pour la petite enfance et l'enfance en termes de politique éducative à mener sur le territoire.

Ce projet éducatif s'est établi dans une logique de complémentarité des services aux familles et non d'uniformisation.

Chaque structure partenaire a pu conserver une identité locale en fonction des besoins contextuels et de l'adaptation aux différents bassins de vie.

Les partenaires locaux ont fait de l'épanouissement des enfants et la qualité du vivre ensemble une ambition commune, partagée par l'ensemble des acteurs et sur tous les temps de l'enfant.

Cette démarche a permis la structuration d'un partenariat solide et engage une réflexion partagée, prenant en compte les enjeux de la complémentarité des temps (scolaires, périscolaires, extrascolaires), du vivre ensemble et de la mixité sociale sur l'ensemble du territoire.

La Convention Territoriale Globale : un cadre pour une politique éducative intercommunale :

Val de Garonne Agglomération est signataire d'une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2019/2023. Un avenant a prolongé d'une année la durée de la CTG. 2024 est donc l'année de l'évaluation et du renouvellement de cet outil indispensable pour le territoire. Le diagnostic de territoire a mis en évidence la nécessité d'une concertation à l'échelle des 43 communes afin de proposer une approche commune de la petite-enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

L'axe 4 de la CTG a pour objectif de renforcer et structurer la politique enfance/ jeunesse à l'échelle du territoire.

Les attentes formulées par l'ensemble des acteurs locaux au cours du diagnostic de la CTG mettent en lumière la nécessité de :

- Prendre en compte une conception large de ces politiques socioéducatives en incluant l'ensemble des dispositifs éducatifs du territoire et notamment les CLAS, PRE, plan lecture...
- Construire le Projet Educatif de Territoire (PEDT) à travers le fil directeur des rythmes et des besoins de l'enfant
- Renforcer les actions parentalité
- Accompagner les équipes

Ainsi la CTG a ciblé les objectifs suivants :

- Mettre en place un socle commun en matière de politiques socio-éducatives sur le territoire tout en respectant la diversité des communes et des actions qu'elles ont engagées
- Rédiger un projet éducatif de territoire dans une démarche de partenariat et de concertation
- Outiller et accompagner les équipes locales pour favoriser la réussite du projet

Le Projet Educatif de Territoire : des valeurs partagées dans le respect des compétences de chaque collectivité

Le PEDT intercommunal permet non seulement d'élaborer un projet commun, des objectifs et des valeurs partagées à l'échelle intercommunale, mais également de favoriser une déclinaison opérationnelle par commune adaptée aux réalités et aux besoins de chaque territoire.

Le PEDT doit proposer une articulation cohérente entre temps scolaire et périscolaire (pause méridienne, avant et après l'école, mercredi après-midi). Il porte également sur les temps extrascolaires (temps de vacances), et peut concerner les temps de loisirs des jeunes collégiens et lycéens. Cette vision globale d'une « politique enfance-jeunesse » locale favorise la continuité éducative.

L'élaboration commune fait du PEDT un instrument de collaboration locale permettant de proposer à chaque enfant ou jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Un travail de réflexion globale permet de prendre en compte l'éducation de l'enfant dans ses différents temps et ses différents environnements (familiaux, sociaux et culturels).

Un PEDT intercommunal est la garantie d'une continuité éducative et d'une coordination avec l'ensemble des dispositifs du territoire.

Quelle que soit l'organisation du temps scolaire, un PEDT intercommunal permet :

- Un partage de valeurs et d'objectifs, au développement des passerelles et du partenariat en respectant les attentes des territoires et des publics ;
- La qualification des professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, au travers de la formation ;
- L'approfondissement des connaissances, le renforcement de l'expertise, le partage de connaissances et de compétences, la mutualisation, par la formation continue et les échanges de pratiques ;
- L'expérimentation, l'accompagnement et l'outillage, par la mise en place d'une pépinière de projets.

Le PEDT intercommunal a pour ambitions de rassembler l'ensemble des partenaires autour d'un projet qui portera des valeurs communes comme la réussite éducative de tous, l'épanouissement de l'enfant et du jeune, le vivre ensemble ...

Il permet également de répondre aux objectifs qui résultent du travail de concertation et d'évaluation des besoins du territoire, en fixant une progression dans les projets à développer à moyen et long terme.



La démarche de concertation du PEDT Intercommunal

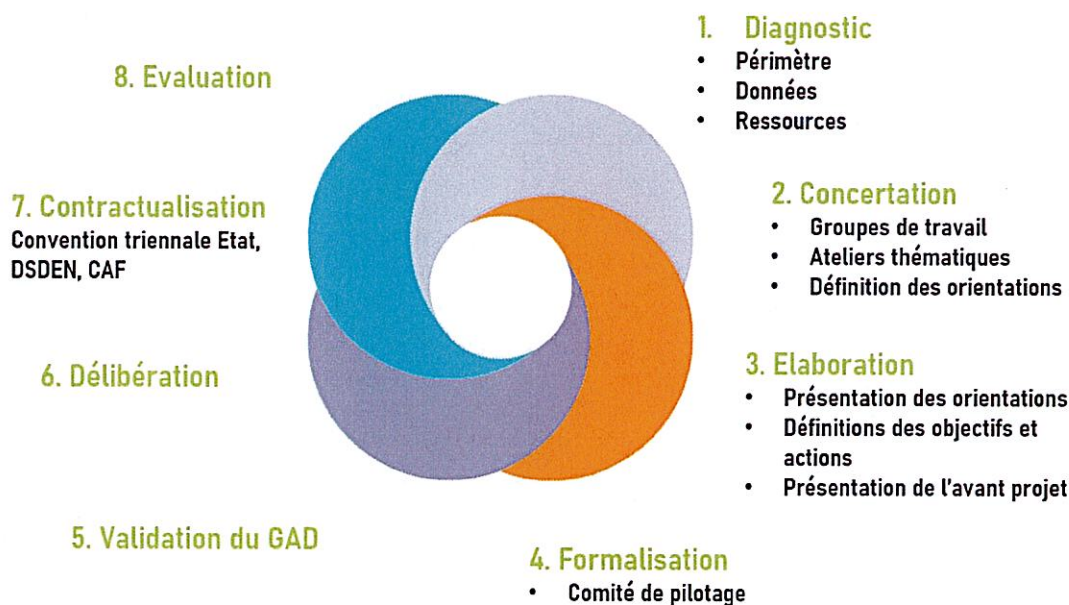
Le Projet Educatif de Territoire semble ainsi l'outil le plus adapté aux besoins du territoire : la rédaction d'un projet partagé a nécessité d'engager une démarche de concertation élargie de l'ensemble de la communauté éducative du territoire, qu'il s'agisse des équipes enseignantes, d'animation, du tissu associatif, culturel et sportif du territoire, des collectivités et des parents d'élèves.

Les enjeux de cette concertation étaient multiples :

- ❖ Mobiliser les acteurs locaux, favoriser la représentativité de chaque commune, associer les parents d'élèves et les partenaires associatifs à la réflexion autour d'un projet concerté
- ❖ Valoriser les initiatives à l'œuvre sur le territoire au sein de chaque thématique
- ❖ Proposer des orientations en vue de la rédaction du projet intercommunal
- ❖ Identifier la déclinaison possible sur les territoires en fonction des ressources et des besoins

L'agglomération s'est engagée dans le cadre de la Convention Territoriale Globale à soutenir une culture de mise en réseau des acteurs du territoire. La démarche de concertation permettra de constituer un réseau d'acteurs et d'engager des travaux thématiques sur la durée du PEDT au service de la qualité éducative de notre territoire.

Le cycle du PEDT :



Le PEDT intercommunal : un périmètre et un public défini

Les compétences de l'agglomération et des communes du territoire permettent de couvrir un public et des thématiques vastes : le PEDT pourra ainsi questionner les projets et dispositifs en faveur des 0-30 ans en s'appuyant sur les axes du nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles, dont VGA est signataire.



Afin de couvrir un champ suffisamment large et d'explorer les différentes thématiques favorisant la réussite éducative des enfants et de leurs familles, des inter-commissions enfance/petite-enfance et cohésion sociale sont organisées de manière régulière.

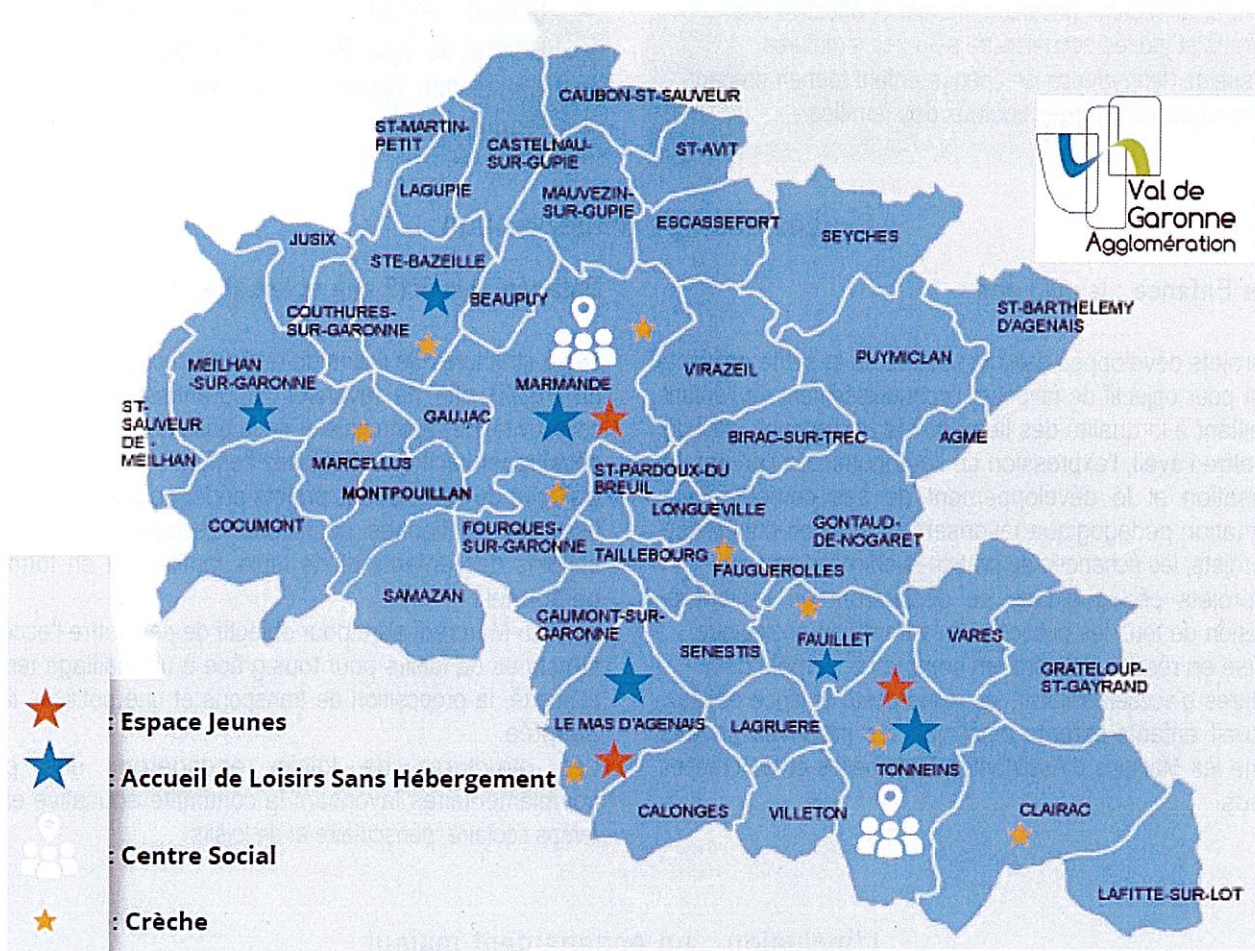
A ces temps s'ajoutent des groupes de travail thématiques réunissant l'ensemble des partenaires et mis en place chaque année permettant ainsi d'évaluer et de redéfinir les 10 orientations du PEDTI.



Périmètre du PEDT intercommunal

Le Projet Educatif de Territoire Intercommunal (PEDTI) se décline sur chaque commune du territoire pour les enfants et jeunes de 0 à 30 ans ainsi que leurs familles.

Le PEDTI favorise sur le territoire la déclinaison des politiques publiques impliquant les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits, afin d'aborder les questions éducatives sur l'ensemble des temps de l'enfant : familial, scolaire, périscolaire et extrascolaire. Le PEDTI porte sur les 43 communes, certaines ont fait le choix d'annexer un projet spécifique à l'échelle communale.





Orientation

Accueillir tous les enfants dans un environnement sécurisant et favorable à leur construction et au développement d'une politique d'inclusion

Enjeux

- Co-éducation
- Qualité éducative
- Inclusion

Objectifs partagés

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants et jeunes accueillis au sein des structures.
- Respecter les rythmes de chaque enfant tout en prenant en compte les rythmes sociaux des familles.

Public

0-17 ans

Contrats de projets associés

- Schéma Départemental des Services aux Familles
- Contrat de Ville/ Réussite Educative
- Convention Territoriale Globale
- Plan Mercredi

Les champs d'intervention

Petite Enfance : les 0/3 ans

Les projets développés dans le secteur de la petite enfance auront pour objectif de favoriser l'épanouissement de l'enfant en veillant à la qualité des lieux de vie et d'accueil, afin de permettre l'éveil, l'expression de l'autonomie de l'enfant, la valorisation et le développement de ses compétences. L'animation pédagogique favorisera la mise en cohérence des projets, les échanges de pratiques entre les acteurs. Les projets pédagogiques se déclineront en veillant à l'inclusion de tous les publics et à la transition écologique. La mise en réseau prendra en compte l'ensemble des structures d'accueil collectif, les relais petite enfance et lieux d'accueil enfants-parents ainsi que les initiatives privées comme les Maisons d'Assistants Maternelles et les crèches privées.

Enfance : les 3/17 ans et le Label Plan Mercredi

Les 6 structures de loisirs du territoire déclineront les objectifs du PEDTI afin de favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité, de l'autonomie et de la prise de responsabilité pour développer la citoyenneté chez l'enfant.

Il s'agira de décliner des projets pédagogiques de qualité en assurant de bonnes conditions d'accueil, répondant aux besoins des enfants et de leurs familles et en formant le personnel.

Le Plan Mercredi aura pour objectif de permettre l'accès aux structures de loisirs pour tous grâce à un maillage territorial concerté, la proposition de transports et une politique tarifaire adaptée.

Les structures de loisirs engageront des projets complémentaires favorisant la continuité éducative entre le temps scolaire, périscolaire et de loisirs

L'inclusion : un engagement majeur

L'accompagnement des enfants à besoins spécifiques

La concertation des acteurs permettra de créer un réseau partenarial, de travailler des outils communs -comme les Protocoles d'Accueils Individualisés- tout en renforçant la formation des personnels et les équipes. Les dispositifs de Réussite Educative et leur équipe pluridisciplinaire apportent une expertise et des ressources pour l'accompagnement en quartier politique de la ville.

L'accompagnement sociolinguistique

Les signataires du PEDTI s'attacheront à renforcer le réseau des acteurs institutionnels et associatifs en proposant un accompagnement sociolinguistique pour les familles et enfants ne maîtrisant pas la langue française



Axes de travail prioritaires pour la période 2025-2028 :

- pilote d'une action dans le cadre du SDSF.
- groupe de travail pour réfléchir à un meilleur accompagnement des enfants allophones.

Orientation

Instaurer une relation privilégiée avec les familles en favorisant la participation et leur accompagnement dans les périodes clés du parcours de leur enfant.

Enjeux

- Prévention
- Protection
- Accompagnement

Objectifs partagés

- Instaurer des relations pérennes avec les parents
- Construire une confiance réciproque
- Animer un réseau d'acteurs

Public

0-30 ans et leurs familles

Contrats de projets associés

- Schéma Départemental des Services aux Familles
- Convention Territoriale Globale
- Contrat de Ville

Les champs d'intervention

Le soutien à la parentalité

Les structures impliquées dans la démarche PEDTI s'attacheront à informer les parents, à les écouter, à les orienter et à mettre à leur disposition une palette de services, d'animations et de ressources.

Les modalités d'action sont diverses et consistent à proposer, dans un cadre bienveillant et sécurisant, des échanges entre pairs, des activités de soutien du lien parents- enfants, des espaces d'écoute et de parole, des activités porteuses de convivialité et de socialisation.

L'agglomération est également engagée dans le déploiement d'actions dans le cadre des 1000 premiers jours de l'enfant.

Le Point Info Famille (PIF)

Le PIF est la porte d'entrée des services aux familles. Il propose un accueil physique et téléphonique, et oriente les familles vers les services et partenaires permettant de répondre à leurs besoins.

Il enregistre et assure le suivi des demandes de stage au sein des structures de VGA. Le PIF a également pour vocation de renforcer le lien avec les communes du territoire en proposant des animations au plus près des familles.

L'animation du réseau parentalité au cœur du projet de territoire

Réseau d'Ecoute d'Aide et d'Appui à la Parentalité

Val de Garonne Agglomération est engagé depuis plusieurs années dans le réseau des acteurs REAAP par le portage de projets au sein des structures enfance et petite enfance mais également par le soutien aux porteurs de projets, qu'ils soient initiés par une collectivité ou une association en collaboration avec l'animatrice départementale. La diversité des acteurs et des structures relayant les initiatives locales fait la force de ce réseau : structures petite enfance, relais petite enfance, lieux d'accueil enfant-parent, accueils de loisirs, dispositifs de réussite éducatives, centres sociaux, associations et collectivités



Axes de travail prioritaires pour la période 2025-2028:

- mise en place d'un groupe de travail sur le CLAS et, de manière plus large, sur les dispositifs d'accompagnement à la scolarité.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

L'Agglomération s'engage à accompagner la structuration et à soutenir le déploiement du dispositif CLAS sur le territoire en poursuivant les groupes de travail thématiques et les temps d'échanges de pratiques initiés dans le cadre de la CTG en collaboration avec l'animateur départemental.



Orientation

Développer un réseau d'acteurs éducatifs permettant d'étendre l'offre de manière cohérente sur le territoire : sport, culture, loisirs...

Enjeux

- Co-éducation
- Maillage du territoire
- Diversification de l'offre aux familles

Objectifs partagés

- Identifier le réseau et les acteurs
- Favoriser la complémentarité de l'offre dans le cadre du plan mercredi
- Renforcer la coopération entre les acteurs

Public

0-30 ans et leurs familles

Contrats de projets associés

- Convention Territoriale Globale
- Contrat de Ville
- Contrat Local de Santé
- Plan Mercredi

Les champs d'intervention

Sport

L'agglomération bénéficie d'un maillage territorial riche mais peu connue avec des activités centrées sur un territoire ou une zone précise qui questionnent leur accessibilité. Les représentants du réseau sportif font le constat d'une offre centrée sur les équipements et souhaitent engager un travail de réseau afin de déployer une offre en lien avec les structures de loisirs dans le cadre du plan mercredi ou des territoires non dotés d'équipements.

Le travail partenarial se structurera également au travers du développement de programmes spécifiques tels que savoir nager, savoir rouler à vélo.

Culture

Le territoire de VGA est riche en équipements culturels : festivals, événements annuels et son réseau associatif est très dynamique. Les projets culturels en temps scolaire sont nombreux et bénéficie de l'intervention de professionnels de qualité.

Un accent sera mis sur les passerelles entre les projets des accueils de loisirs et les manifestations d'intérêt communautaire soutenues par l'agglomération.



Axes de travail prioritaires pour la période 2025-2028:

- développement des « colos apprenantes ».
- attention portée aux liens entre les MICC et l'enfance-jeunesse.

Les centres sociaux, les Espaces de Vie Sociale

Les contrats de projets des deux centres sociaux du territoire - la Maison des Marmandais sur le quartier La Gravette de Marmande et le Point Commun en cœur de ville à Tonneins - sont un gage de développement d'actions partenariales et de déclassement des quartiers politique de la ville, en proposant des actions à destination de tous les habitants du territoire.

L'Agglomération est engagée dans l'accompagnement et le déploiement des Espaces de Vie Sociale sur le territoire de la phase de diagnostic à la proposition d'interventions du Point Info Familles, des Conseillers Numériques ou de France Services.

Le déploiement du dispositif « Colos apprenantes »

Afin de permettre aux enfants et jeunes du territoire de développer leurs capacités physiques et d'avoir une meilleure connaissance des événements proposés sur le territoire, l'agglomération s'inscrit en tant que prescripteur de « colos apprenantes ».

L'accent sera mis sur la découverte et la valorisation du patrimoine culturel du territoire en lien avec les Manifestations d'Intérêt Communautaire à caractère Culturel.



Orientation

Expérimenter autour de thématiques prioritaires en ayant recours aux acteurs locaux, institutions et experts universitaires

Enjeux

- Accès aux droits et à la santé
- Complémentarité de l'intervention
- Continuité éducative

Objectifs partagés

- Identifier une problématique
- Développer des partenariats pour apporter une expertise sur le territoire
- Outiller et former les acteurs
- Proposer un accompagnement des familles vers l'autonomie
- Favoriser l'expérimentation

Public

0-30 ans et leur famille

Contrats de projets associés

- Schéma Départemental des Services aux Familles
- Convention Territoriale Globale
- Contrat de Ville
- Contrat Local de Santé
- Conseil Local de Santé Mentale

Les champs d'intervention

Etude sur les troubles du comportement

L'agglomération s'est portée volontaire pour assurer le pilotage d'une expérimentation dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles. Il s'agira notamment de lancer localement une étude autour de la question des troubles du comportement, de leur impact sur les structures d'accueil petite-enfance et enfance ainsi qu'en temps scolaire. L'accompagnement des équipes se fera notamment par la constitution d'un réseau d'acteurs, d'une analyse des pratiques et des temps de formation. Cette expérimentation et ses résultats feront par la suite l'objet d'un travail partenarial à l'échelle départementale. Cette action se poursuit avec la mise en œuvre du plan d'actions.

Inclusion Numérique

Le territoire de VGA structure progressivement son offre en matière d'accompagnement numérique. L'ensemble des acteurs, associatifs ou institutionnels s'accordent sur la mise en place d'une stratégie partagée, coanimée avec le conseil départemental afin d'identifier les pratiques et les besoins en équipements, d'installer un réseau d'acteurs et des partenariats durables.

Il s'agira également de lancer une enquête au sein des établissements scolaires, de poursuivre les actions "continuité éducative" (accompagnement des parents sur Pronote ...) et de déployer les interventions des conseillers numériques.

L'accès aux droits et la lutte contre le non recours aux droits

Les dispositifs d'accès aux droits

Le déploiement de France Services sur l'ensemble du territoire au travers de 3 dispositifs labellisés et complémentaires permet aux familles de disposer d'un point d'accès aux droits à moins de 15 minutes de leur domicile. L'intervention itinérante de VGA est complétée par des animations thématiques du Point Info Familles et des Conseillers Numériques afin de lutter contre le non recours aux droits, lever les freins à la mobilité et la connexion.



Axes de travail prioritaires pour la période 2025-2028:

- mise en place du plan d'actions dans le cadre du SDSF.
- poursuite des ateliers de sensibilisation/utilisation des outils numériques.



Orientation

Renforcer les passerelles entre les temps et les structures afin de proposer un parcours de qualité aux enfants et aux familles du territoire

Enjeux

- Co-éducation
- Complémentarité de l'intervention
- Qualité et continuité éducative

Objectifs partagés

- Proposer un accueil de qualité
- Repérer et accompagner les familles les plus fragiles
- Soutenir les jeunes dans leur parcours éducatif
- Favoriser la mise en réseau et les pratiques interprofessionnelles

Public

0-18 ans et leur famille

Contrats de projets associés

- Schéma Départemental des Services aux Familles
- Convention Territoriale Globale
- Contrat de Ville
- Gestion prévisionnelle des emplois et compétences
- Contrat Local Ecole Entreprises

Les champs d'intervention

Passerelles entre les structures et l'école

Les actions passerelles entre les modes d'accueil petite enfance et l'école maternelle sont la clé d'une entrée positive dans la scolarité pour l'enfant et sa famille.

Il s'agira de définir des actions communes, de travailler les outils et le lien avec les familles, prendre en compte les besoins particuliers des enfants, mais également d'informer les relais petite-enfance et les assistantes maternelles de la possibilité d'organiser des visites.

Un comité spécifique de repérage des besoins et de suivi du parcours des enfants les plus fragiles sera créé en lien avec les dispositifs de réussite éducative du territoire.

Déploiement du Comité Local Ecole Entreprises

Le CLEE est un outil de liaison qui vise à structurer opérationnellement la relation école-entreprise, accentuer la visibilité des échanges entre l'école et le monde économique et de renforcer le lien entre les entreprises, les établissements de formation et les acteurs économiques.

Le CLEE est un lieu d'échanges et de ressources au plus près des territoires pour un travail en commun sur les sujets d'orientation, de formation et d'insertion propres aux bassins d'emplois entre représentants volontaires du monde économique local et des chefs d'établissements, co-animé par l'Education Nationale et le monde économique.



Axes de travail prioritaires pour la période 2025-2028:

- groupe de travail du service petite-enfance/enfance sur les passerelles.
- réflexion et accompagnement des actions de mentorat du territoire.

Orientation

Développer une politique jeunesse et la structuration d'une offre en direction des adolescents et jeunes du territoire

Enjeux

- Qualité et continuité éducative
- Attractivité du territoire
- Maillage territorial

Objectifs partagés

- Définir une politique jeunesse
- Co-construire un projet à long terme avec les jeunes et les acteurs du territoire
- Réduire les inégalités

Public

11/30 ans

Contrats de projets associés

- Politique Jeunesse de l'agglomération
- Convention Territoriale Globale
- Contrat de Ville

Les champs d'intervention

Définition d'une politique jeunesse

Val de Garonne Agglomération pilote jusqu'en 2022 le programme Terrador. Une politique jeunesse est engagée par l'ensemble des acteurs afin de pérenniser les actions de Terrador et de poursuivre la structuration des actions en direction des 11/30 ans du territoire.

Il s'agira notamment d'accompagner et structurer l'offre "jeunesse" dans le prolongement de la politique petite-enfance/enfance, de pérenniser le réseau d'acteurs et favoriser la continuité de la chaîne éducative, d'encourager les initiatives, veiller à la transversalité et au faire ensemble et de co-construire avec les jeunes.

Les orientations de la politique jeunesse permettent de proposer un accompagnement global et pluridisciplinaire aux jeunes du territoire, de faire évoluer les métiers de la jeunesse et de construire une vision à long terme pour les jeunes du territoire.

Structuration de l'offre en direction des ados

Les partenaires veilleront au déploiement d'un plan d'action en direction des structures de type ALSH ados, en complémentarité avec la démarche initiée par l'Etat à l'échelle départementale.

Il s'agira de veiller à leur bonne répartition territoriale et/ou à des solutions de mobilité pour que chaque jeune du territoire puisse être accueilli, de développer le pôle jeunes au service de l'ensemble du territoire, d'assurer la cohérence des actions et la mise en réseau des structures mais également de faire évoluer les ALSH en direction des 10- 13 ans.

Un suivi attentif du déploiement des chantiers de jeunes ou chantiers citoyens sera opéré par les services de VGA en collaboration avec les communes, la Caisse des Allocations Familiales et les associations porteuses de projet, afin d'assurer la complémentarité de l'offre sur le territoire de VGA.

Et pour les jeunes ?

Les enjeux identifiés pour les jeunes à l'issue du diagnostic territorial :

La concertation des jeunes membres de structures partenaires de Terrador a permis de dégager des enjeux en partant de leur point de vue sur les questions de jeunesse : Favoriser leur accès et connaissances aux organismes et dispositifs ressources ; Avoir des réponses adaptées aux attentes ; Participer à la vie de la cité, y être acteur ; Donner la possibilité de se réaliser ; Accompagner et encourager leur autonomie.



Axes de travail prioritaires pour la période 2025-2028:

- structuration du partenariat et du réseau des acteurs jeunesse.
- soutien aux partenaires (subvention, convention, accompagnement,...).



Orientation

La citoyenneté, l'engagement et la promotion du principe de laïcité

Enjeux

- Citoyenneté
- Cohésion Sociale

Objectifs partagés

- Accompagner les initiatives citoyennes
- Promouvoir les valeurs de la République et la Laïcité
- Favoriser l'implication des plus jeunes dans la vie de la cité

Public

6/30 ans et leurs familles

Contrats de projets associés

- Schéma Départementale des Services aux Familles
- Convention Territoriale Globale
- Politique Jeunesse

Les champs d'intervention

Promotion de l'engagement

Les signataires du PEDTI s'accordent sur la nécessité de renforcer les actions d'éducation à la citoyenneté.

Il s'agira, en ayant recours à des dispositifs nationaux ou des acteurs éducatifs locaux de favoriser :

- L'accompagnement à la création de conseils municipaux d'enfants et de jeunes,
- La promotion de l'engagement : service civique classique ou en milieu rural, corps européen de solidarité, diverses formes de volontariat,
- Le développement de missions de service civique ayant recours à un co-tutorat communes-services de VGA,
- L'accompagnement des projets de jeunes et de projets citoyens : bourse aux projets jeunes, junior associations.
- La mise en place de débats jeunes/élus réguliers sur des thématiques.

Formation des acteurs, sensibilisation des familles

Les acteurs éducatifs locaux s'engagent dans le déploiement d'une stratégie partagée autour du principe de laïcité au travers de :

- La formation de tous les professionnels en lien avec les usagers et assurant des fonctions d'encadrement ou d'animation,
- La constitution d'un groupe d'agents et d'acteurs associatifs habilités à diffuser le kit de formation « valeurs de la république et laïcité »
- La mise en place d'un cursus de formation en e-learning accessible aux élus
- La proposition de temps de sensibilisation et de conférence pour le grand public
- La proposition d'outils et de malles pédagogiques pour renforcer les projets des structures enfance, petite enfance et accueils périscolaires.

Sont ainsi organisées 5 sessions de 2 jours par an, 2 sessions d'une journée dédiées aux acteurs éducatifs, 1 session de recyclage, 1 Moodle (module de formation en ligne) et un événement pour la loi 1905.



Axes de travail prioritaires pour la période 2025-2028:

- accompagnement de l'association InSite pour le déploiement de missions de services civiques en milieu rural.
- développement des missions « service civique décrocheurs »



Orientation

Inscrire dans chaque action ou projet de structure d'un axe fort de la transition écologique

Enjeux

- Citoyenneté
- Cohésion Sociale
- Développement durable

Objectifs partagés

- Accompagner les initiatives citoyennes
- Promouvoir les projets de développement durable
- Sensibiliser et former les acteurs locaux ainsi que les habitants

Public

0/30 ans et leurs familles

Contrats de projets associés

- Schéma Départementale des Services aux Familles
- Convention Territoriale Globale
- Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Les champs d'intervention

Nutrition- Santé Environnementale

Afin de limiter l'impact environnemental et améliorer la qualité des services aux familles, plusieurs partenaires sont engagés dans les programmes suivants :

- Cantine Saine qui permet d'accompagner certaines cantines des écoles en valorisant les produits frais, locaux, durables et de qualité, en permettant de cuisiner ces produits frais, de réduire le gaspillage ou de supprimer les contenants en plastique
- Cartable sain : il s'agit de veiller à la qualité des fournitures scolaires, qui à l'instar des matériaux de construction, des peintures, des meubles ou encore des produits d'entretien, peuvent générer des émissions de substances polluantes qui altèrent la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments, et notamment à l'intérieur des écoles et des salles de classe (les feutres par exemple).

Ecogestes

Parce que les premières années des enfants sont une période clé dans leur développement, il s'agit aujourd'hui de limiter l'exposition aux substances chimiques les plus préoccupantes dans leur environnement intérieur. Le service petite enfance de VGA est engagé dans le programme Safe-li mobilisé pour accompagner le changement dans les crèches, au travers d'une méthode de conversion à l'éco-ménage et de limitation de l'exposition des enfants aux substances toxiques.

Ces démarches seront étendues à l'ensemble des structures du territoire.

Construction

Dans un souci de protection de l'environnement, l'analyse de l'impact en santé environnementale de chaque projet sera prise en compte dans la gestion des équipements, pour toute construction ou toute rénovation de structure enfance et petite enfance.

Sensibilisation des familles

Le Point Info Famille de VGA et les signataires du PEDTI s'engagent à relayer les événements et initiatives des collectivités ou associations partenaires afin de sensibiliser les familles du territoire au développement durable.



Axes de travail :

- groupe de travail du pôle service de proximité sur la labélisation des structures.
- travailler avec les services de l'agglomération pour valoriser la transition écologique sur l'ensemble des événements.

Orientation

La formation initiale et continue des acteurs, la mise en place de temps d'échanges de pratiques thématiques

Enjeux

- Co-éducation
- Complémentarité de l'intervention
- Qualité et continuité éducative

Objectifs partagés

- Proposer un accueil de qualité
- Outiller et qualifier les équipes
- Adopter une approche pluridisciplinaire
- Favoriser le travail en réseau et le partage d'expérience.

Public

Professionnels de la petite-enfance, de l'enfance et de la jeunesse

Contrats de projets associés

- Schéma Départemental des Services aux Familles
- Convention Territoriale Globale

Les champs d'intervention

Formation initiale

Les associations et collectivités partenaires s'attacheront à :

- Identifier les besoins en formation
- Accompagner la montée en compétence
- Pérenniser les emplois et garantir la stabilité des équipes éducatives
- Proposer des formations adaptées au plus proche du territoire

L'agglomération s'engage dans la formation initiale en proposant :

- Un parcours BAFA accompagné.
- Un BPJEPS territorialisé.

Formation continue

Les acteurs du PEDTI s'engagent à :

- Accompagner l'évolution des pratiques
- Cibler les thématiques
- Proposer des intervenants de qualité

Ces interventions concernent notamment les équipes des accueils de loisirs, des EAJE, les intervenants du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et l'ensemble des partenaires.

L'agglomération recense les thématiques remontant du terrain et propose un programme annuel de formations.

Des temps forts comme les journées annuelles Petite Enfance viendront ponctuer l'année et outiller les professionnels sur diverses thématiques.

Echanges de pratiques

Des groupes thématiques se réunissent dans le cadre de l'animation de la CTG. Les acteurs s'engagent à poursuivre les temps d'échanges de pratiques autour des thématiques centrales que sont l'animation du contrat local d'accompagnement à la scolarité, les accueils de loisirs ados et l'accueil des enfants à besoins spécifiques.

Ces temps d'échanges permettront également d'identifier de nouvelles thématiques et de nouveaux acteurs à y associer.



Axes de travail prioritaires pour la période 2025-2028:

- développer un programme de formation inter-disciplinaire afin de favoriser les échanges et le dialogue entre les différents acteurs.



Orientation

Mettre en place une stratégie de communication, de suivi et d'évaluation afin d'assurer la bonne déclinaison du PEDTI : entre collectivités, en direction des acteurs, partenaires locaux et des familles

Enjeux

- Coopération
- Communication
- Information
- Evaluation

Objectifs partagés

- Favoriser la communication en direction des familles
- Diffuser de l'information et des ressources aux communes
- Tisser un réseau de qualité
- Lutter contre le non-recours aux droits
- Assurer le suivi du PEDT

Public

- 0/30 ans et leurs familles
- Professionnels de la petite-enfance, de l'enfance et de la jeunesse
- Collectivités

Contrats de projets associés

- Schéma Départemental des Services aux Familles
- Convention Territoriale Globale
- Contrat de Ville
- Contrat Local de Santé

Les champs d'intervention

Rencontres thématiques des agents d'accueil

Val de Garonne Agglomération dans le cadre de l'Axe 5 de sa Convention Territoriale Globale et en collaboration avec le Conseil Local de Santé Mentale initiera dès la fin de l'année 2021 des temps thématiques d'information et de sensibilisation des agents communaux et acteurs éducatifs locaux en charge de l'accueil du public. Il s'agira d'outiller ces interlocuteurs afin qu'ils soient en capacité de relayer un premier niveau d'information et d'orienter les familles du territoire vers le bon interlocuteur.

Point Info Famille

Le Point Info Famille s'attachera à centraliser l'ensemble des informations utiles aux habitants et collectivités dans les secteurs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de l'accès aux droits et du soutien à la parentalité. Le Point Info Famille assurera avec le service communication de VGA la refonte du site internet et diffusera une nouvelle plaquette d'information à destination des familles et des partenaires locaux.

Analyse des données et perspectives, un outil de suivi au service du projet intercommunal

La mutualisation des ressources documentaires et statistiques telles que les analyses de besoins sociaux, diagnostics territoriaux ou contrats de projets viennent alimenter le suivi et l'évaluation du PEDTI. Le bilan d'activité des animations territoriales, l'évaluation des groupes de travail et rencontres thématiques déployées dans le cadre du projet 2025/2028, reliés au Schéma Départemental des Services aux Familles nous permet de réajuster nos interventions, l'élaboration de nouveaux projets et dispositifs locaux au plus près des attentes et besoins du territoire



Axes de travail prioritaires pour la période 2025-2028:

- maintenir des temps d'évaluation réguliers avec les partenaires.
- développer une base de données thématiques en s'appuyant sur les différents contrats de projet.

Le label Plan Mercredi

Le PEDT intercommunal tient compte de la place du mercredi comme un temps consacré aux loisirs, aux activités culturelles et à la pratique sportive.

Quelle que soit l'organisation du temps scolaire, le mercredi est un moment qui se veut éducatif en prenant en compte le rythme de vie des enfants, l'organisation des familles.

Les projets développés dans le cadre du PEDTI veillent également à ne pas sur-solliciter les enfants et jeunes en leur proposant des activités adaptées à leur âge et en veillant à leur fatigue.

La coordination du Plan Mercredi sera assurée au travers de l'animation d'un groupe de travail thématique pour la période 2025/2028.

Les 6 accueils de loisirs du territoire : un maillage cohérent et une offre de qualité

Les engagements des accueils de loisirs dans le cadre du Plan Mercredi :

- **La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant :**

Localement les équipes s'impliqueront dans la mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs. Un travail de collaboration entre équipe enseignante/équipe d'animation permettra de partager les projets, de participer aux différentes instances, de mettre en place des initiatives conjointe

- **L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)**

Les projets pédagogiques et la constitution des équipes d'animation favoriseront l'inclusion des enfants en situation de handicap et veilleront, en collaboration avec les familles et les équipes enseignantes, à la continuité de l'accueil de l'enfant.

Les équipes des accueils de loisirs veilleront également au développement de la mixité sociale au sein de leur structure, à leur accessibilité géographique et tarifaire.

Les équipes mettront également en place d'une politique concertée d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties). Le Point Info Famille se fera le relai de ces informations en direction des familles du territoire.

- **Mise en valeur de la richesse des territoires et utilisation des ressources locales**

Les projets pédagogiques encourageront la découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.

Le développement de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques) permettront de renforcer le lien avec les familles et la qualité des propositions d'activités.

Les équipes veilleront à l'implication des familles en développant des actions de soutien à la parentalité.

Les accueils de loisirs se positionneront comme le pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants en établissant des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives afin de permettre les passerelles entre temps de loisirs et la pratique (conservatoire, club sportif...)

- **Le développement d'activités éducatives de qualité**

Les projets pédagogiques des accueils de loisirs favoriseront la découverte et proposeront une approche ludique, récréative et créatrice, au sein de la structure et hors les murs.

Les activités seront développées en harmonie avec l'ensemble des temps de la journée de l'enfant et seront élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.

Les partenaires veilleront également à laisser du temps libre aux enfants dans la journée et du choix dans l'offre d'activités.

La qualité de l'accueil passant également par des locaux adaptés, des projets d'amélioration et de rénovation interviendront sur la période 2025/2028 afin de proposer un cadre agréable et conforme aux exigences réglementaires.

Gouvernance et Evaluation

Gouvernance

Le Projet Educatif De Territoire Intercommunal repose sur la mobilisation d'un partenariat local au service de la co-éducation.

- Les élus et les services communaux signataires du PEDT.
- Les services de l'Etat, le Service Départemental Jeunesse Engagement et Sport, l'Education nationale, la Caisse des Allocations Familiales.
- Le Président et le vice-président en charge de l'enfance et de la petite enfance, le vice-président en charge de la cohésion sociale, de la politique de la ville et de la jeunesse à Val de Garonne Agglomération
- Les institutions et associations partenaires selon l'évolution du projet.

Le suivi du PEDTI fait l'objet d'un temps formel dans le cadre du Comité de Pilotage de la Convention Territoriale Globale.

Chaque commune maintiendra ses instances de pilotage et de suivi afin d'assurer localement l'évaluation de son projet de territoire. Cependant un enjeu important des prochaines années sera de structurer en fonction des synergies de territoire, la structuration d'instances adaptées à chaque commune. En effet, le pilotage local et l'articulation entre les différents dispositifs existants sont parfois difficiles à mettre en œuvre.

Le rôle principal de ce comité de pilotage sera de veiller à la complémentarité et la cohérence entre les temps éducatifs et de poursuivre un effort d'articulation entre les différents partenaires. Le comité de pilotage favorisera les échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés, à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés et à modifier au besoin par avenant le projet éducatif territorial avant sa date échéance.

Les groupes de travail thématiques et expérimentations interdisciplinaires associeront les acteurs locaux, les représentants des membres du comité de pilotage joueront le rôle de comités de suivi thématiques dont la synthèse des travaux sera présentée lors du bilan annuel.

Le rôle des instances locales :

Conseil Communautaire Bureau Communautaire	Commissions Enfance- Petite Enfance et Cohésion Sociale	Groupes thématiques
-Définition des orientations du PEDT -Validation des axes du projet -Délibération	-Validation des groupes thématiques - Suivi et Evaluation du PEDT - « Comité de Pilotage »	-Diagnostic -Elaboration de propositions -Suivi et Evaluation

Evaluation

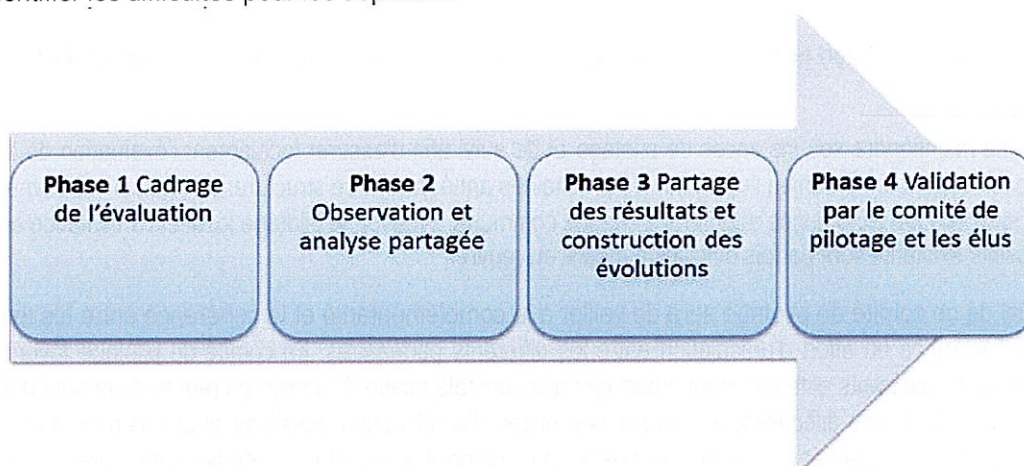
La définition d'objectifs partagés lors des différentes étapes de concertation permettra de définir des critères et indicateurs pour une évaluation continue du PEDT intercommunal.

L'Evaluation prendra en compte :

- Les besoins et enjeux éducatifs
- Le contexte territorial et son évolution
- Les objectifs identifiés pour la durée de la convention
- Les moyens mobilisés et mobilisables
- Les effets et résultats

Les indicateurs à définir pour chaque priorité et chaque action analysée avec des degrés de réalisation à actualiser régulièrement. Il faut prendre en compte dans l'approche évaluative non seulement l'efficacité ou les résultats au sens du degré de réalisation des objectifs et actions initialement prévus, mais surtout le degré de pertinence, d'efficacité et de cohérence, de réactivité dans la mise en œuvre du projet. Il s'agit de mettre en relation ces résultats aux besoins, aux moyens mobilisés et à l'évolution du contexte. Il est donc nécessaire de compléter les indicateurs de contexte et de réalisation avec des indicateurs d'impacts, qui traduisent la dynamique des évolutions et des effets produits depuis la mise en place du PEDT.

Pour chaque projet ou action évaluée, il est utile et nécessaire de définir au début de la démarche les objectifs éducatifs et d'apprentissage et de les accompagner de « marqueurs de progrès » afin de formaliser les étapes prévues pour les atteindre. A chaque étape de la démarche il sera ainsi possible de faire le point des résultats prévus et non-prévus et d'en tirer les conclusions pour la suite de l'action. Enfin, à la fin de l'action évaluée on pourra analyser les résultats obtenus et les conditions réelles de sa réalisation en vue d'améliorer le projet et d'identifier les difficultés pour les dépasser.



La durée souhaitable est celle d'une année scolaire pour les phases 2, 3 et 4, celles-ci étant idéalement précédées de la phase 1 avant les vacances d'été. Ce calendrier « idéal » vise à être prêt à démarrer la phase 2 d'observation et d'analyse partagée à l'échelle locale dès le début de l'année scolaire.

L'évaluation des projets sera annuelle et complétée en fin de convention triennale par une évaluation globale, permettant de dégager des perspectives pour le renouvellement du PEDT.



Axes de travail prioritaires pour la période 2025-2028:

- réfléchir à une gouvernance adaptée et efficiente pour chaque commune.
- articuler les évaluations locales à l'évaluation intercommunale.

Signatures pour la période 2025-2028

Val de Garonne Agglomération	Beaupuy	Birac-sur-Trec	Clairac
Cocumont	Escassefort	Fauillet	Fourques-sur-Garonne
Grateloup-Saint Gayrand	Lafitte-sur-Lot	Le Mas d'Agenais	Marmande
Mauvezin-sur-Gupie	Meilhan sur Garonne	Saint Avit	Sainte-Bazeille
Seyches	Tonneins	Virazeil	Villeton

Les principaux partenaires contribuant à la réussite du projet

Partenaires ayant contribué à l'élaboration du PEDTI de Val de Garonne Agglomération :

- Amaçada
- Amicale Laïque de Tonneins
- Association Départementale des Francas de Lot-et-Garonne
- Associations d'Education Populaire
- Associations de Parents d'Elèves
- Associations et collectivités membres du PIA TERRADOR
- CCAS des villes de Marmande et Tonneins
- Communes de : Beaupuy, Birac-sur-Trec, Clairac, Cocumont, Escassefort, Fauillet, Fourques-sur-Garonne, Grateloup-Saint-Gayrand, Lafitte-sur-Lot, Le Mas d'Agenais, Marmande, Mauvezin-sur-Gupie, Meilhan sur Garonne, Saint Avit, Sainte-Bazeille, Seyches, Tonneins et Virazeil et Villeton
- Conseil Départemental de Lot et Garonne, services de PMI
- Direction Académique des Services de l'Education Nationale
- Direction de l'Action Culturelle de la Ville de Marmande
- Dispositifs de Réussite Educative de Marmande et Tonneins
- DSDEN- Circonscription de Marmande
- DSDEN- Circonscription de Nérac
- La Maison des Marmandais
- Lagupie Sports Loisirs
- Le Point Commun
- Léo Lagrange Sud-Ouest
- Ligue de l'Enseignement FOL 47
- Maison des Marmandais
- Mouvement Sportif
- Office Marmandais du Sport
- Point Info Famille de Val de Garonne Agglomération
- Pôle Développement Social et Culturel de Val de Garonne Agglomération
- Pôle Services de Proximité de Val de Garonne Agglomération (Petite Enfance- Enfance)
- Préfecture et Sous-Préfecture de Marmande-Nérac
- Réseau d'Education Prioritaire de Tonneins-Germillac
- Réseau REAAP Famille&Co
- Service Départemental Jeunesse Engagement et Sports
- Service Partenaires et Territoires de la Caisse des Allocations Familiales

Annexes au PEDT intercommunal

- Plan Mercredi : les projets des 6 ALSH du territoire sont en cours de renouvellement.
- Projets communaux annexés pour la période 2025 - 2028
 - Beaupuy,
 - Clairac,
 - Fauillet,
 - Fourques-sur-Garonne,
 - Lafitte-sur-Lot,
 - Le Mas d'Agenais.
 - Sainte Bazeille.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le



ID : 047-214701575-20241216-DELIB_2024_J_38-DE